

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 1 de 10

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Perfekt

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Décrassants, irritant, sans solvant

Catégories de processus [PROC]: 8, 10, 11

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG  
Rue: Fraunhofer Str. 17  
Lieu: D-87700 Memmingen  
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6  
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880  
e-mail: labor@buzil.de  
Internet: www.buzil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



##### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 2 de 10

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
l'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
230-785-7	pyrophosphate tétrapotassique	5 - < 10 %
7320-34-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489369-18		
239-854-6	cumènesulfonate de sodium	1 - < 5 %
15763-76-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		
	ethoxylates d'alcools gras	1 - < 5 %
26183-52-8		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
270-115-0	dodécylbenzènesulfonate de sodium	1 - < 5 %
68411-30-3		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412	
01-2119489428-22		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - 15 % phosphates, < 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, parfums (Linalool).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 3 de 10

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Évacuation: voir paragraphe 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 4 de 10

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	53,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

porter une protection pour les yeux/le visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 5 de 10

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Pour l'utilisation du procédé haute pression ou vaporisation sur grandes superficies: filtre combiné A1/P2.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés

pH-Valeur (à 20 °C): 13,0 - 14,0

#### Modification d'état

Point de fusion: ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ca. 100 °C

Point d'éclair: non applicable

#### Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 1,11 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: complètement miscible

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) <10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Testé selon la méthode

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 6 de 10

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: Acide

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acide

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7320-34-5	pyrophosphate tétrapotassique					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium					
		par voie orale	DL50	>7000 mg/kg	Rat	
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
		par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
		par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
68411-30-3	dodécylbenzènesulfonate de sodium					
		par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	TE

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 7 de 10

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium					
	Toxicité aquatique	CL50	>1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC	31 mg/l	4 d		
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	19,6 mg/l	72 h		OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	15 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium				
		OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	>60%	28	
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras				
		OECD 301	>60%	28	
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68411-30-3	dodécylbenzènesulfonate de sodium				
		OECD 301 OECD 301	>60%	28	
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7320-34-5	pyrophosphate tétrapotassique	-2
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	-1,1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 8 de 10

### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

### Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses  
Classé comme déchet dangereux.

### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1824
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

### Autres informations utiles (Transport terrestre)

@000000000006 E1

### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1824
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	5 L

### Autres informations utiles (Transport fluvial)

@000000000006 E1

### Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1824
-------------------	---------



# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 9 de 10

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: 223

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-A, S-B

### Autres informations utiles (Transport maritime)

@000000000006 E1

### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1824

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### Autres informations utiles (Transport aérien)

@000000000006 E1

@000000000005: Y841

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Perfekt

Date d'impression: 27.03.2015

G440

Page 10 de 10

### Modifications

L'évaluation des réactions d'irritation cutanée et oculaire a été réalisée par dérogation au règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe I parties 2 et 3 en procédant à un test in vitro sur le produit et/ou aux principes généraux de l'annexe I, partie 1.1.0.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*